



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/23898
11 mai 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL CONCERNANT LES POUVOIRS DU
REPRESENTANT ADJOINT DU ZIMBABWE AU CONSEIL DE SECURITE

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général annonce qu'il a reçu des pouvoirs, signés le 24 avril 1992 par le Ministre des affaires étrangères du Zimbabwe, attestant que M. Stanislaus Garikai Chigwedere a été nommé représentant adjoint du Zimbabwe au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, ces pouvoirs sont en bonne et due forme.
